



## Demande de renseignement

-----  
Par Badboys

Je souhaite savoir comment faire pour attaquer l'état pour m'avoir laissé faire des milliards de menace d'attentat menaçant femme et enfant sans jamais être sanctionnée car je peux prouver que l'état protège des criminelles  
La juge des libertés m'a donné raison sur mes agissements  
Le juge de prud'homme m'a dit en plein procès être de grosse merde car il n'en a aucune autorité et de tout faire pour aller au pénal  
Je peux prouver que l'état autorise certaines personnes à faire travailler des employés malades à quatre pattes avec interdiction de contacter un médecin cela pour bute d'éviter les arrêts maladie  
J'ai droit à certaines faveurs comme blanchir des chèques et espèces de travail alors que je touche l'aah  
J'ai déposé plainte contre moi-même mais je suis vraiment protégé par l'état car il ne veut pas que j'ai un procès.  
Je pense que l'état devrait recruter le diable car il peut faire pire que eux  
Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Qu'en pensez-vous votre médecin ?

[url=https://www.psycom.org/sinformer/le-retablissement/les-soins/les-urgences/#les-comportements-alarmants-670d16d2de315]https://www.psycom.org/sinformer/le-retablissement/les-soins/les-urgences/#les-comportements-alarmants-670d16d2de315[/url]

-----  
Par Badboys

Je n'ai pas besoin de médecin je me porte très bien  
La juge des libertés refuse tous soins

<https://photos.app.goo.gl/n4SLNQWC4Gvaku9F6>

cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Une petite tisane apaisante ?

-----  
Par Badboys

Si ça vous choque pas qu'il y a des victimes continuer  
Cordialement

-----  
Par kang74

La mesure de soins sous contrainte a pris fin, ce qui ne veut pas dire que vous n'avez pas besoin de soins .

Cela veut juste dire qu'en la date d'avril 2024, vous ne présentiez plus de danger grave et imminent pour vous-même et des tiers qui légitime une hospitalisation sous contrainte .

Cela ne veut pas dire que le 14/10 vous soyez dans un état de santé qui ne motive pas une hospitalisation sous contrainte, et encore moins que vous allez bien et que vous n'avez pas besoin de suivi et de soins .

Ce pourquoi je vous invite à contacter votre medecin ou l'hôpital qui vous a accueilli, qui seront seul juge de votre besoin de soins ( ou pas)

-----  
Par Badboys

Ses moi qui a contacter la juge des liberté  
Je leur et expliquer mes motif et mon donner raison pour ma psychiatre et Mr le prefet je suis très dangereux.  
Ma psychiatre a du respecter une décision de justice.  
Si protéger des victimes ses être dangereux sa craint

-----  
Par kang74

Vous n'êtes pas obligé d'attendre la contrainte pour vous faire hospitaliser ...  
Le juge des libertés, son job n'est pas de dire si vous avez besoin de soin ou pas, mais de savoir si votre hospitalisation contrainte est légitime .  
C'est tout .

Vous pouvez vous faire hospitaliser en mode " libre" s'il y a de la place .  
Vous pouvez aussi vous faire hospitaliser à la journée .

Enfin , connaissant le manque de places et de medecin, vous pouvez aussi contacter une clinique .

-----  
Par Badboys

Moi je me porte très bien je vie très bien  
Pourquoi je dois aller en psychiatrie ses absurde  
Vous voulez faire taire les victime ?  
J'y suis pour rien si nous somme gouverner par des criminelles.  
Voici l'avis d'un psychiatre

<https://photos.app.goo.gl/mgJWxfoSMu75bYsC9>

Quand il on vu mes document il mon tous donner raison.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous devriez effacer votre nom et votre adresse.

salutations

-----  
Par Badboys

Je tiens a précisé que l'inspection du travail ses fait pourrir par l'Elysée  
Je le ses car ses le directeur de l'inspection du travail qui me la dit.  
Je suis aussi la personne qui a demander de faire le pacte de responsabilité mais Mr hollande ma prie pour un imbécile

<https://photos.app.goo.gl/s8wDPu5Hmf8QvNaaA>

Mr Sarkozy ma laisser faire des milliards de menace d'attentat car en 2008 il a fait rentrer un ancien député ump a casino pour leur éviter le pénal.